

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Dans le cadre de l'application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) codifié par l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités les communes, quelle que soit leur strate démographique doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité. Cette note doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation en ce qui concerne le budget primitif 2019. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

Le budget primitif 2020 a été adopté par le conseil municipal dans la séance du 8 Juin 2020 (délibération n°2020_ 23).

La stratégie mise en place depuis plusieurs années avec constance, fondée sur la sobriété des dépenses de fonctionnement, l'absence de hausse de la fiscalité directe locale pour préserver le pouvoir d'achat des Fréthunois et un plan d'investissement au service de l'amélioration de la qualité de vie, sera poursuivie en 2020. Le budget primitif 2020 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents.

Telles sont encore une fois le contexte dans lequel se présente ce budget. Malgré ces incertitudes, nous confirmons notre stratégie budgétaire constante et poursuivrons :

- le maintien des taux de taxes ménages,
- un service public de qualité,
- un programme d'investissement ambitieux mais raisonnable,
- sans endetter la Ville,

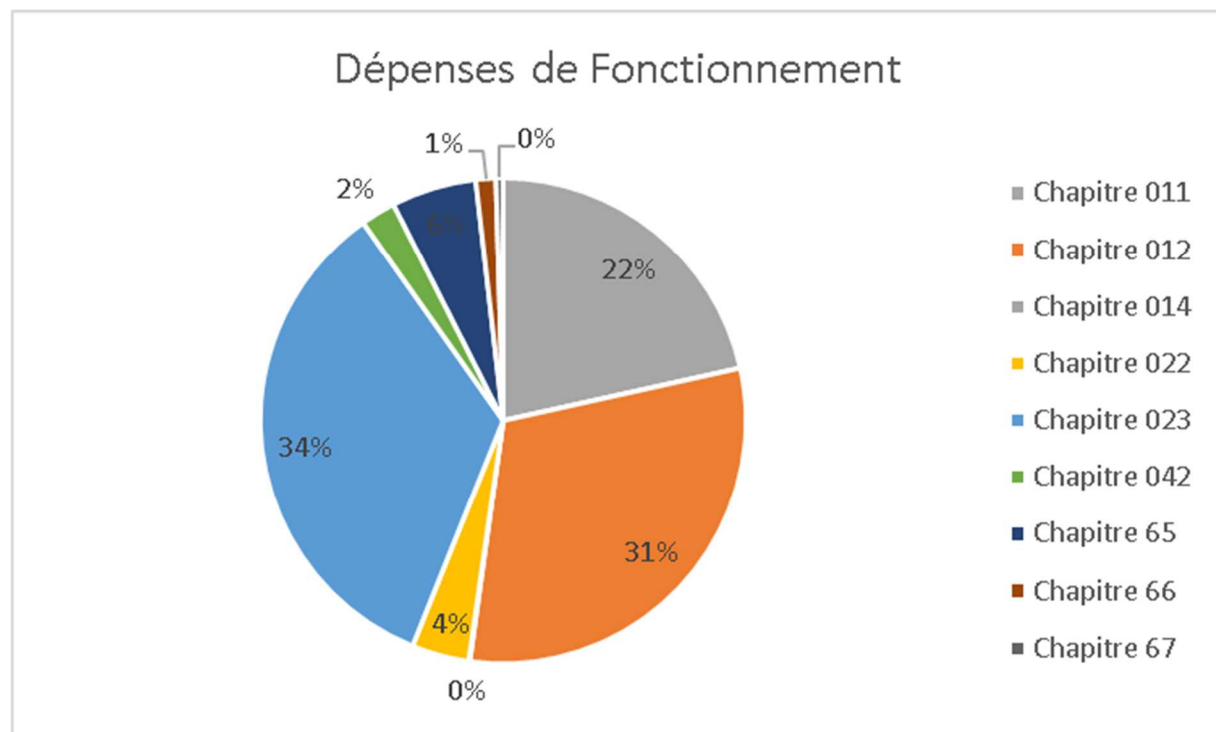
Avec ce budget nous confirmons une nouvelle fois le sens de notre politique à savoir encore mieux servir les Fréthunois, construire la Ville de demain et continuer à embellir la Ville d'aujourd'hui.

1) La section de fonctionnement s'équilibrera à **2 620 300,00 €** contre **2 242 300,00 €** au BP 2019. Hors opérations d'ordre les dépenses prévisionnelles 2020 s'élèvent à **1 417 000 €** contre **1 427 000 €** en 2019 soit une baisse de 10K€.

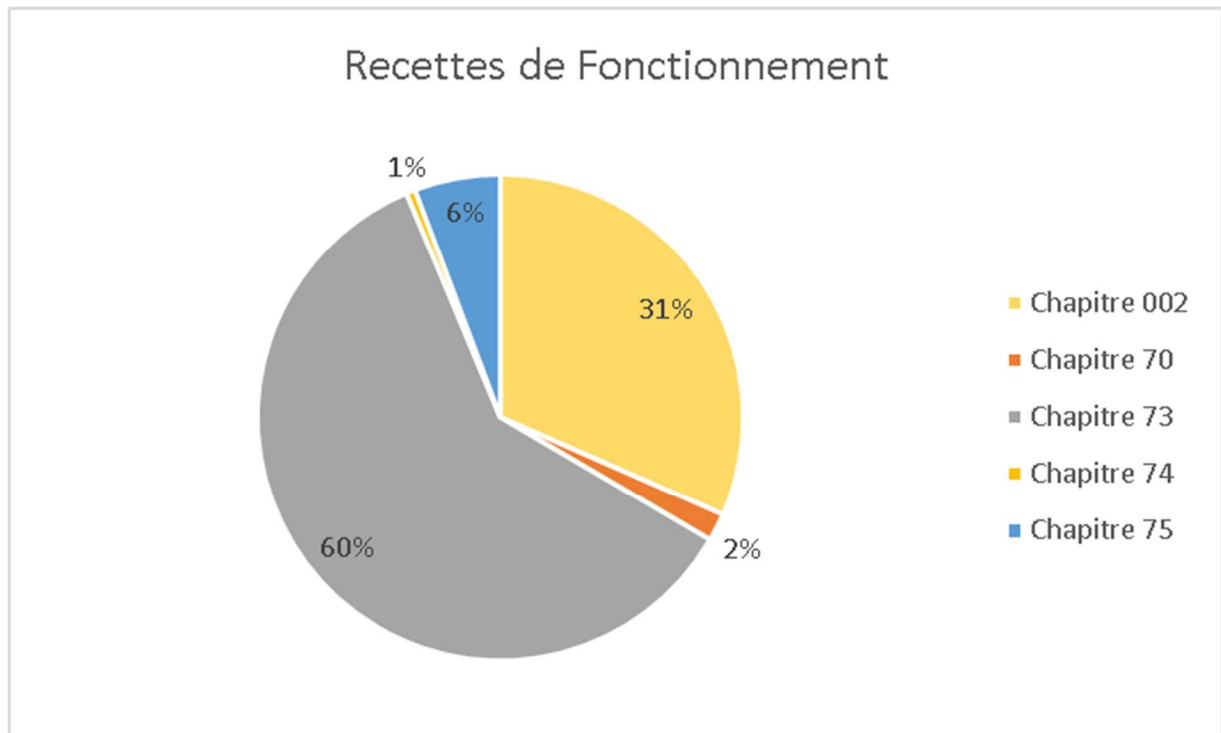
		BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Evol BP 2020/2019
Chapitre 011	Charges à caractère général	437 669,12 €	513 700,00 €	523 100,00 €	564 100,00 €	41 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	741 758,00 €	837 100,00 €	848 700,00 €	803 700,00 €	-45 000,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	8 910,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues Fonct	0,00 €	0,00 €	110 000,00 €	100 000,00 €	-10 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la sect° d'investis.	1 654 099,29 €	434 649,99 €	500 000,00 €	894 000,00 €	394 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	35 024,27 €	36 000,00 €	61 000,00 €	61 000,00 €	0,00 €
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	123 209,00 €	144 000,00 €	144 000,00 €	148 000,00 €	4 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	70 033,16 €	100 000,00 €	41 000,00 €	35 000,00 €	-6 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	43 070,08 €	40 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	0,00 €
Total	DEPENSES	3 113 772,92 €	2 115 449,99 €	2 242 300,00 €	2 620 300,00 €	378 000,00 €
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté Fonc	1 242 684,65 €	163 593,99 €	504 595,33 €	826 977,70 €	322 382,37 €
Chapitre 70	Produits des services	37 036,00 €	48 200,00 €	48 000,00 €	48 582,30 €	582,30 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	1 558 479,00 €	1 676 656,00 €	1 560 313,00 €	1 579 340,00 €	19 027,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	59 161,00 €	62 500,00 €	14 667,00 €	15 400,00 €	733,00 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	180 070,08 €	140 000,00 €	114 724,67 €	150 000,00 €	35 275,33 €
Total	RECETTES	3 113 772,92 €	2 115 449,99 €	2 242 300,00 €	2 620 300,00 €	378 000,00 €

Les charges générales augmentent de **41 K€** par rapport au BP 2019. Les charges de personnel baissent d'autant (transfert).

Des dépenses imprévues pour **100K€** sont proposées (en réserve) et un virement à la section d'investissement a été prévu pour **894 K€** (contre 500 K€ en 2018) pour autofinancer les dépenses d'investissement des budgets futurs.



En ce qui concerne les recettes il est proposé de conserver **826 977,70 €** de l'excédent 2019 en fonctionnement (sur les **1 026 977,70 €**) et d'affecter le reste en autofinancement en investissement.



2) En ce qui concerne l'investissement, la section s'équilibrera à **2 500 000,00 €**

		BP 2019	BP 2020
Chapitre 020	Dépenses imprévues Invest	52 000,00 €	120 000,00 €
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	150 000,00 €	144 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	10 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	506 717,97 €	1 284 500,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	467 053,58 €	454 636,04 €
Chapitre 27	Immobilisations financières	0,00 €	486 863,96 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre intérieur section	17 228,45 €	0,00 €
Total	DEPENSES	1 200 000,00 €	2 500 000,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution d'inv. reporté	133 310,15 €	76 113,68 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonct.	500 000,00 €	894 000,00 €
Chapitre 024	Cession	0,00 €	730 295,93 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	61 000,00 €	61 000,00 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre intérieur section	17 228,45 €	0,00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	253 189,85 €	473 590,39 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	235 271,55 €	265 000,00 €
Total	RECETTES	1 200 000,00 €	2 500 000,00 €

III) Fiscalité (prévisionnelle)

	2017	2018	2019	2020	Evol 2019/2020
TAXE D HABITATION					
TAXE FONCIERE BATIE	1 163 468,00 €	1 116 192,00 €	1 149 645,00 €	1 165 376,00 €	15 731,00 €
TAXE FONCIERE NON BATIE					
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	12 820,00 €	14 811,00 €	14 667,00 €	15 664,00 €	997,00 €
FNGIR	63 789,00 €	63 721,05 €	63 769,74 €	63 770,00 €	0,26 €
DGF	5 064,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DCRTP	33 541,00 €	33 541,00 €	32 317,01 €	0,00 €	-32 317,01 €
Dotation Solidarité AGGLO	2 424,96 €	2 424,96 €	2 424,96 €	2 424,96 €	0,00 €
Attribution Compensation AGGLO	378 255,96 €	378 255,96 €	378 255,96 €	378 962,00 €	706,04 €
Total	1 659 362,92 €	1 608 945,97 €	1 641 079,67 €	1 626 196,96 €	-14 882,71 €